

Département des Pyrénées-Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19
Date de convocation 07 avril 2023		

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le 12 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Envoyé en préfecture le 03/05/2023
Reçu en préfecture le 03/05/2023
Publié le
ID : 064-216403998-20230503-2023_18_01-DE



Présents : S. BONNASSIOLLE, C. HIALÉ-GUILHAMOU, T. GADOU, N. DRAESCHER, F. GOMMY, A. POUBLAN, V. BERGES, T. BEUGNIES, M.H BEAUSSIER, H. IRIGOIN-BERNADET, F. FERNANDES

Absents excusés : C. BOISSIERE (procuration à A. POUBLAN), S. BAUDY (procuration à T. GADOU), F. SUBIAS (procuration à F. GOMMY), S. DAUBE (procuration à H. IRIGOIN-BERNADET), S. PIZEL (procuration à N. DRAESCHER), F. COUDURE (procuration à T. BEUGNIES), M. TIRCAZES (procuration à C. HIALÉ-GUILHAMOU), J. POUBLAN (procuration à M.H. BEAUSSIER à 20H15)

Céline HIALÉ-GUILHAMOU a été élu secrétaire de séance.

N°2023/18

VOTE DES TAUX 2023

Vu le projet de Budget Primitif de l'année 2023, duquel il résulte qu'il reste à pourvoir une insuffisance de 820 783 €, à couvrir par le produit des impôts locaux,

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE en conséquence de fixer à titre prévisionnel la somme de 820 783 € le montant des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2023

FIXE comme suit les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2023

Taxe	Base	Taux	Produit
FB	3 267 000 €	24.16 %	789 307 €
FNB	40 200 €	48,15 %	19 356 €
TH	93 882 €	12.91 %	12 120 €
TOTAL:			820 783 €

Votants : 19
Pour : 19
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance.
Copie certifiée conforme

Le Maire,
Stéphane BONNASSIOLLE

